

### Annexe 3. Les déchets acceptés par déchèterie

Ligne de tri	Déchets acceptés	Déchèteries				
		Paray-Le-Monial	Digoin	Vendenesse-les-Charolles	Palinges	St-Bonnet-de-Joux
Déchets végétaux	Tontes, branchages, fleurs fanées, feuillage, sciures	X	Plateformes			X
Bois (cat. A et B en mélange)	Bois panneautés à une couche ou multicouche, contreplaqué latté/lamellé, à pli, bois de déconstruction de charpente et de plancher, palette, etc.	X	X	X	X	X
Gravats propres	Déchets de démolition, cailloux, pierres, béton, mortier, ciment, briques, céramique, verre non traité ( <i>hors terres et plâtre</i> )	X	X	X	X	X
Métaux	Tout métal à l'exception des emballages ménagers	X	X	X	X	X
Cartons	Tous à l'exception des cartonnets d'emballages	X	X	X	X	X
Papiers à usages graphiques	Journaux, revues, magazines, prospectus, publicités, annuaires, catalogues, livres, cahiers, feuilles de brouillons, d'imprimante, papiers confidentiels passés au destructeur à bande, enveloppes, etc.	X	X			
Tout venant (non recyclables)	Tous les matériaux non pris en charge dans l'ensemble des autres lignes de tri du présent cahier des charges, à l'exception des <i>matériaux non acceptés sur les déchèteries conformément au règlement intérieur</i>	X	X	X	X	X
Amiante-ciment	Plaques, dalles, tôle-ondulées de couverture, tuiles, tuyaux servant au drainage pluvial, tuyaux d'évacuation de conduits de cheminées, événements, etc.	Dépôts programmés	Dépôts programmés			
Plâtre et placo-plâtre	Carreaux de plâtre et plaque de placo-plâtre	X	X	X	X	
Plastiques durs	Plastiques rigides				X	
Emballages en Verre	bouteilles, pots et bocaux en verre	X	X	X		
Emballages ménagers recyclables	bouteilles en plastique, cartonnets, boîtes métalliques		X	X		
Déchets Diffus Spécifiques non ménagers	peintures, vernis, encres, colles, solvants chlorés et non chlorés, acides et bases, produits phytosanitaires, produits photographiques liquides techniques automobiles (antigel, liquide de refroidissement, liquide de frein,...), produits de traitement du bois, produits dangereux d'entretien, bricolage et jardinage	X	X	X	X	X

## Déchets faisant l'objet d'une filière spécialisée

Ligne de tri	Déchets acceptés	Déchèteries				
		Paray-Le-Monial	Digoin	Vendennes- Les- Charolles	Palinges	St- Bonnet- de-Joux
Huiles minérales	Huiles de vidange moteur	X	X	X	X	X
Huile de friture	Filières spécialisée	X	X	X	X	X
Cartouche d'encre	Filières spécialisée	X	X	X	X	X
Déchets Diffus Spécifiques ménagers	peintures, vernis, encres, colles, solvants chlorés et non chlorés, acides et bases, produits phytosanitaires, produits photographiques, liquides techniques automobiles (antigel, liquide de refroidissement, liquide de frein,...), produits de traitement du bois, produits dangereux d'entretien, bricolage et jardinage	X	X	X	X	X
DASRI	Déchets d'activités de soin à risque infectieux : réception des boîtes seulement	X			X	X
Piles et accumulateurs	Contrat avec Corepile	X	X	X	X	X
Batteries	Batteries au plomb	X	X	X	X	X
DEEE	GEM froid (réfrigérateurs, congélateurs), les écrans à tube cathodique, Les restes de l'électroménager hors froid, les petits appareils en mélange (PAM) et les lampes et tubes	X	X	X	X	X
Lampes	Lampes à économie d'énergie, néons, etc.	X	X	X	X	X
Recyclerie	Mobilier, vélos, poussettes, DEEE, etc. réparables et réutilisables	Comité d'Alis de Paray-le-Monial (EMMAÜS)	Agence du Patrimoine Réorient'Express			
Meubles	Tout objet constituant du mobilier à l'exception des objets fonctionnant à l'électricité (DEEE) : matelas, sommier, placard, table, chaise, canapé, fauteuil, armoire, etc.	X	X	X	X	
Textiles	Vêtements, chaussures...	X	X	X	X	X
Pneus	Pneumatiques de VL uniquement, déjantés, à l'exception des pneus cités : <i>verdés, vélos, souillés ou peints, ayant subis une dégradation volontaire</i>	X	X			